



Journée technique « Polyexpositions au travail : enjeux pour la prévention, méthodes & perspectives » 12 octobre 2023, diffusée en direct sur Internet

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) organise une journée d'échanges sur les polyexpositions au travail, le 12 octobre 2023, diffusée uniquement sur Internet. L'objectif de cette journée est de donner des exemples de polyexpositions et de présenter des démarches de prévention adaptées pour en limiter les effets sur les salariés.

Rares sont les situations de travail où les salariés ne sont exposés qu'à un seul risque. Dans la majorité des activités, les salariés sont confrontés à une polyexposition professionnelle dont les effets ne sont pas toujours connus. Les polyexpositions sont des expositions simultanées ou séquentielles à des risques multiples. Ces dernières peuvent être chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, rayonnement...) ou liées à l'activité physique, auxquelles s'ajoutent l'influence des facteurs organisationnels et psychosociaux, et ce tout au long de la vie professionnelle.

Les effets des polyexpositions peuvent être indépendants les uns des autres ou bien interagir entre eux. Dans certains cas, il est même possible que ces effets se renforcent et soient supérieurs à la somme des effets inhérents à chacune des expositions. Les polyexpositions les plus fréquemment étudiées sont les expositions à des mélanges de substances chimiques. Toutefois, d'autres types de combinaisons font l'objet de travaux et associent les expositions à des substances chimiques, à des agents biologiques, au bruit, à des contraintes physiques et à une organisation du travail en horaires atypiques.

Cette journée technique a pour objectifs de donner des exemples de polyexpositions, de discuter de leurs effets et des démarches de prévention adaptées afin de limiter l'impact sur la santé des salariés polyexposés.

Elle s'adresse aux acteurs de la santé et sécurité au travail : chargés de prévention, personnels des services de prévention et de santé au travail, chefs d'entreprise, représentants du personnel, etc.

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 579 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (370 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.